

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture
001-210101531-20240206-2024-02-06_003-DE
Date de télétransmission : 08/02/2024
Date de réception préfecture : 08/02/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17
Présents : 12
Procurations : 1

Objet :

Modification du tableau des emplois

L'an deux mille vingt quatre
Le 06 février

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 31 janvier 2024

Présents : Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Emilie VINCENT, Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, Mme Leila SMITH, Mme Jocelyne SCHWALLER, M. Bernd BECK, Mme Aurélie VUILLERMOZ, M. Pierre REBEIX, M. Pascal BRUN.

Excusés : Mme Amélie VAN ETTINGER qui donne pouvoir à M. Pascal BRUN.

Absents : M. Nicolas GRES, M. Guillaume PEREZ, Mme Sylvie PADLEWSKI, M. Stéphane BOCKEN

Secrétaire : Mme Jocelyne SCHWALLER

Mme le Maire **INFORME** le Conseil Municipal que,

Aux termes de l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Un emploi d'agent RH à 28 heures sur le cadre d'emploi d'adjoint administratif a été créé par délibération n° 052/2022 en date du 11.10.2022. Afin de faire correspondre le temps de travail et les besoins de la collectivité, il convient de modifier le temps de travail affecté à ce poste et de le fixer à 23h15.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Anneke VAN DER VOSSSEN)

ACCEPTE de modifier le poste d'adjoint administratif à temps non complet de 28 heures à 23h15 ;

ARRETE en conformité avec ce qui précède, le tableau des emplois et des effectifs de la commune.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.
Isabelle PASSUELLO
Maire d'Echenevex,

